



Divulgateion d'informations médicales par un organisme

Par forumquestion

Bonjour,

J'ai contacté ma mutuelle par mail en leur posant des questions concernant certaines prestations en leur évoquant des choses sur ce qu'il m'était arrivé concernant ma santé.

Ils ont ensuite essayé d'appeler mon numéro pour me répondre mais je n'ai pas pu répondre. Ils ont alors appelé quelqu'un de ma famille car son numéro doit être dans mon dossier (en plus du mien) et la personne a indiqué qu'elle cherchait à me joindre, en parlant de moi à la 3e personne, elle n'était donc pas sûre que ce soit moi au bout du téléphone.

De plus, elle a laissé un message vocal, elle n'a donc eu personne au bout du fil pour s'assurer que ce soit bien moi.

Elle a ensuite cité ce que je disais dans mon mail pour y répondre et a donc divulgué des informations de santé me concernant qui auraient dû rester privées.

Ca m'a bien évidemment posé problème puisque la personne ayant reçu le message a appris des choses que je souhaitais garder privées.

De plus, les ayant contacté par mail, la réponse aurait pu/dû m'être apportée par mail...

Le message vocal m'a été transmis sur une application de messagerie, mais l'original n'est plus disponible. Je pense cependant que la mutuelle enregistre elle-même ses appels, il y aurait donc possibilité de le récupérer de cette manière.

J'aimerais savoir si je peux me plaindre et y gagner quelque chose ?

Merci de votre aide.

Par forumquestion

Bonjour,

Quelqu'un aurait-il une réponse à m'apporter s'il vous plait ?

Merci